



## Communiqué de presse

Mardi 27 juillet 2021

### **L'UMIH et le groupe Up appellent à pérenniser le plafond des titres-restaurant à 38€**

Au 1<sup>er</sup> juillet, les cafés, restaurants et brasseries ont pu accueillir pleinement leurs hôtes sans contrainte de jauge mais ces mêmes établissements vont être soumis au pass sanitaire à partir de début août. Les contraintes ne sont pas finies !

Début juillet, le [CREDOC](#) a publié les résultats d'une étude qui confirme que **les salariés qui disposent de titres-restaurant vont 5 fois plus au restaurant** que ceux qui n'en ont pas. Car ce titre dédié à la pause déjeuner, trop souvent considéré comme un simple moyen de paiement, est l'expression d'un **droit social** qui donne du pouvoir d'achat dédié à la restauration, de manière égale, à tous les salariés d'une même entreprise.

### **Le titre-restaurant soutient la relance du secteur**

« *Il nous semble à l'UMIH nécessaire de rappeler le rôle du titre restaurant dans la relance de l'activité des restaurants car il se mesure concrètement. Utilisé par plus de 4 millions de salariés, le titre-restaurant représente 8 milliards d'euros injectés dans la consommation de proximité, soit 15 % du chiffre d'affaires\* de la restauration commerciale. Dans certaines zones d'activité cela peut même atteindre 40 à 50% du CA.* » précise Hubert Jan, Président branche restauration UMIH.

Les mesures mises en place par les pouvoirs publics comme le doublement du plafond d'utilisation quotidien du titre (de 19€ à 38€) ont permis d'augmenter de 53 % le montant moyen des transactions dans la restauration. La possibilité d'utiliser ces titres le dimanche et les jours fériés a aussi largement contribué à faciliter le retour des salariés dans les restaurants.

La prolongation de la validité des titres 2020 jusqu'à la fin du mois d'août devrait permettre de flécher 700 millions d'euros vers les restaurants en 2021.

*\* (étude fidal kpmg 2017)*

**Aujourd'hui, l'organisation professionnelle de la restauration UMIH et le groupe Up s'interrogent, pourquoi s'arrêter là ?**

## **Le titre-restaurant élément clé de qualité de vie au travail et au télétravail**

Au moment où les partenaires sociaux ont à optimiser le mode d'organisation du travail au sein des entreprises, ces derniers savent que le grand défi de la rentrée sera de recréer un collectif fort. Selon l'étude CREDOC, 82 % des salariés considèrent le titre-restaurant comme un élément de la qualité de vie au travail en ce qu'il représente une véritable marque de reconnaissance (82 %) ; participe au sentiment d'égalité (90 %) et à la cohésion (74 %) au sein de l'entreprise ; et qu'il permet de déconnecter au milieu de la journée de travail (69 %) pour mieux recharger ses batteries (79 %).

*« De notre point de vue, ces chiffres confirment la vocation sociale du titre-restaurant qui permet aux entreprises d'améliorer concrètement la vie quotidienne des salariés. C'est bien plus qu'un simple moyen de paiement, c'est un pacte social et local vertueux entre l'entreprise, ses salariés et les commerces de proximité au service de tous »* déclare Julien Anglade Directeur général de Up France.

**Pour l'ensemble de ces raisons, l'UMIH et le groupe Up appellent à pérenniser le doublement du plafond journalier d'utilisation du titre-restaurant.**

### **À propos du groupe Up :**

Up crée des solutions de paiement et des services à utilité sociale et locale qui donnent aux entreprises et aux collectivités les moyens d'agir pour améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des salariés et des citoyens dans les territoires.

Fidèle à son modèle coopératif, Up contribue à une société plus durable qui place l'Humain au cœur de l'économie.

Le Groupe compte 3 541 collaborateurs dans le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 535 millions d'euros en 2020.

[www.up.coop](http://www.up.coop)

### **A propos de L'UMIH :**

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes

à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit.

L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.

[www.umih.fr](http://www.umih.fr)